

COMMUNE DE MONTREUIL SUR BRECHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 8 octobre, le Conseil Municipal de la commune de MONTREUIL/BRECHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GUIBON, Maire.

Date de la convocation : 01/10/2018

Présents : MM. LOISEL Christiane – BOYENVAL Benoît – BLOUET Pascal – CHOMYN Laurence - DUPONT Frédéric - SIMON Valérie – DEMONTREUILLE Aurélie – VASSEUR Christèle - BOURNONVILLE Béatrice –.

Absents : MM. SOISSON Jean-Marc – BRUNETEAU Yves - DEMACHY Brigitte, excusés.

Secrétaire de séance : Mme DEMONTREUILLE Aurélie.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Une minute de silence est respectée suite au décès de M. BOYENVAL Jean-François, conseiller municipal, survenu le 16 juillet dernier.

1. Programmation 2019 – Installation d'un système de vidéo protection (Délibération 2018-15): M. le Maire présente au Conseil Municipal une étude concernant la réalisation de travaux d'installation d'un système de vidéo protection. Afin de pouvoir réaliser ces travaux, il s'avère nécessaire de solliciter l'inscription de ceux-ci d'un montant de **84 550 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en : Pose de 14 caméras aux 6 entrées du village ainsi qu'aux espaces publics ou sensibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus et sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental.

2. Règlement et tarifs du colombarium et du jardin du souvenir (Délibération 2018-16) Annule et remplace la délibération 2018-11 du 25 juin 2018 : Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que, suite à la création d'un colombarium et jardin du souvenir dans le cimetière communal, il convient d'établir un règlement et de fixer les tarifs des concessions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité le règlement proposé par M. le Maire.
- Décide, à l'unanimité et après avoir pris renseignements auprès des communes limitrophes afin d'avoir une fourchette de prix, d'appliquer les tarifs suivants :
 - Concession colombarium et caverne pour **30 ans** : **600 €**
 - Dispersion des cendres : **50 €**

3. Convention de groupement de commandes pour la recherche d'un DPO (Délibération 2018-17) : M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a obligation depuis le 25 mai 2018 de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPO) pour la mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD).

La Communauté de Communes de l'Oise Picarde ayant décidé de constituer un groupement de commandes avec les communes intéressées pour la recherche d'un délégué à la protection des données chargé de réaliser un diagnostic et le suivi pluriannuel de cette gestion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estimant que la mutualisation des procédures d'achats et de passation de marchés permettrait de réaliser des effets d'économie d'échelle, autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet une convention de groupement de commandes avec la CCOP.

M. BOYENVAL Benoît, étant concerné par les 2 délibérations suivantes, quitte la salle du Conseil Municipal.

4. Acquisition parcelle cadastrée section A n° 124 (Délibération 2018-18) : Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 124, lieu-dit « Couvremont » d'une contenance de 63 ares, au prix de 10 000 €.

5. Indemnité d'éviction concernant la parcelle cadastrée section AN n° 124 (Délibération 2018-19) : Suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 124, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable concernant la résiliation du bail consenti à EARL BOYENVAL afférent à ladite parcelle moyennant une indemnité d'éviction de 5 031 € (somme évaluée par la Chambre d'Agriculture).

6. Création du syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Grand Beauvaisis – adoption des statuts (Délibération 2018-20) : Considérant :

- Les 4 intercommunalités du pays du Grand Beauvaisis, à savoir la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la communauté de communes de la Picardie Verte, la communauté de communes de l'Oise Picarde et la communauté de communes du Pays de Bray ont délibéré sur la création du syndicat mixte de PETR ;
 - Le processus de création du PETR du Grand Beauvaisis se poursuit. Aujourd'hui, il appartient aux communes membres des trois communautés de communes d'émettre un avis sur la création de ce PETR, conformément aux dispositions de l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales ;
 - Selon le projet de statuts soumis à l'approbation des communes, ce pôle sera constitué sous la forme d'un syndicat mixte fermé doté de missions d'expertise, d'étude et de coordination entre les acteurs du territoire, dans le cadre d'actions relevant de l'intérêt supracommunautaire ;
 - Le pôle du Grand Beauvaisis pourra conduire les réflexions et mener les études de développement et d'aménagement à l'échelle du territoire, assurer l'ingénierie des projets issus du programme d'actions ou d'intérêt du pôle du Grand Beauvaisis permettant de répondre aux appels à projets, contractualiser dans le cadre des principales politiques qui concourent au développement durable de son territoire ;
 - Les intercommunalités membres seront représentées au sein des instances délibérantes du syndicat mixte par des délégués, désignés par chaque conseil communautaire ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions décide d'approuver la création du syndicat mixte du pôle d'équilibre territorial (PETR) du grand Beauvaisis et d'approuver les statuts du syndicat mixte.

7. Répertoire Electoral Unique – Désignation d'un conseiller municipal membre de la commission de contrôle (Délibération 2018-21) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles modalités pour la révision des listes électorales de 2019.

La réforme va mettre fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Les listes des communes seront désormais extraites d'un répertoire national tenu par l'INSEE et actualisé en permanence. Les commissions administratives vont être supprimées et la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation sera transférée aux Maires. Une commission de contrôle sera chargée de vérifier a posteriori des décisions de refus d'inscription ou de radiation en cas de recours administratif et également de contrôler au moins une fois par an la liste électorale. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle sera composée d'un conseiller municipal. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. BOYENVAL Benoît comme membre de la Commission de Contrôle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire, à savoir que M. BOYENVAL Benoît est désigné membre de la Commission de Contrôle.

8. Questions diverses :

Vente d'une parcelle communale : M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. BAHRI Karim concernant le souhait de celui-ci d'acquérir la parcelle cadastrée section A N° 161 se situant à proximité de sa propriété. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite garder ce bien et donne la préférence à une location de cette parcelle au prix de 50 € par mois.

Achat de médailles : M. le Maire propose l'achat de médailles communales qui seraient remises à l'occasion de diverses manifestations (noces d'or, médailles du travail etc...); un devis a été demandé à SEDI. Le Conseil Municipal, estimant la dépense trop importante, décide de procéder à l'achat de médaille au coup par coup.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- les travaux PMR sont terminés et réception des travaux effectuée.
- 50 % des travaux de sécurisation de l'école sont effectués. Prochaine tranche aux vacances de la Toussaint.
- les travaux rue d'En Haut sont terminés.
- la réception des travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Abreuvoir est effectuée.

Madame CHOMYN Laurence signale un problème concernant la divagation des chats.

Monsieur BOYENVAL Benoît s'inquiète de l'apport de déchets à la carrière de Fresnaux. Il demande qu'une note soit insérée dans le prochain bulletin municipal afin que les habitants n'y jettent plus leurs déchets.

La séance est levée à 22 H.

Délibérations prises lors de la séance du 8 octobre 2018 :

2018-15 – Programmation 2019 – Installation d'un système de vidéo protection.

2018-16 – Règlement et tarifs du colombarium et du jardin du souvenir.

2018-17 – Convention de groupement de commandes pour la recherche d'un DPO.

2018-18 – Acquisition parcelle AN 124.

2018-19 – Indemnité d'éviction parcelle AN 124.

2018-20 – Création PETR du Grand Beauvaisis.

2018-21 – REU – Désignation d'un conseiller municipal membre de la commission de contrôle.